Ingrandes - Le Fresne sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

16 JUILLET 2020 à 19h45

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le dix juillet deux mille vingt, s'est réuni le seize juillet deux mille vingt, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h45, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Michel CORMIER, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Thomas BIENVENU, Annabelle GAUTIER, Fabrice BOSSIER, Adjoints
Caroline AMIET, Louis-Marie BOSSEAU, Jean-Jacques BUREAU, Yohann CHATAIGNER, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Jérôme DENECHEAU, Mustapha JEROUANE, Maryse LEDEUR, Dominique PETIT, Laurence PORTIGLIA, Fabienne SIMON, Linda THIERY et Sylvie VALLÉE.

Excusés : Philippe GOHAUD, Séverine LEMAITRE, Josette MARSAC, Patrick PASCAL.

Pouvoirs : En vertu de l'article 10 de la Loi L.2020-290, Séverine LEMAITRE et Josette MARSAC ont valablement donné pouvoir à Louis-Marie BOSSEAU,
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Jocelyne CROISSANT,
Patrick PASCAL a donné pouvoir à Jean-Jacques BUREAU.

Secrétaire de séance : Caroline AMIET.

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 17 JUIN 2020 ET 3 JUILLET 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 par 22 voix pour et 5 abstentions.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020 par 25 voix pour et 2 abstentions.

2. INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS.

Du fait de l'évolution naturelle de la valeur du point d'indice et des bases, en juin 2020 l'enveloppe totale était de (en brut) :

1515,23 € pour le Maire (soit 90,60% de 1672,44 €)
609,78 € pour le Maire délégué (soit 33,46% de 1672,44 €)
4879,98 € pour les 9 adjoints (soit 84,49% de 641,75 € = 542,22 €)
101,70 € pour un conseiller municipal délégué

Soit un total de 7106,69 €

A titre indicatif, les valeurs maximales pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants sont :

Titre	Taux maximal IB 1027 – INM 830 Soit, 3 801.47 €	Indemnité brute mensuelle maximale
Maire	51,60 %	2 006,93 €
Adjoints	19.80 %	770,10 €

M. le Maire précise que l'article L 2123-23 du CGCT indique que dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonctions inférieure au barème visé dans cet article, à la demande du Maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;

M. le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, avec effet au 4 juillet 2020, comme suit :

Titre	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle maximale	Pourcentage proposé sur l'indemnité brute max	Indemnité brute mensuelle proposée par personne	Indemnité brute mensuelle proposée par fonction
Maire	51,60 %	2 006,93 €	72%	1 444,99 €	1 444,99 €
Maire délégué	40,30 %	1 567,43 €	0%	0 €	0 €
Adjoints (7)	19.80 %	770.10 €	72%	554,47 €	3 881,29 €
Conseillers délégués (6)		233,36 €	72%	168,02 €	1 008,12 €
Total					**6 334,40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions :

- Valide le tableau des indemnités dévolues aux Maire, Adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués, à compter du 4 juillet 2020 et qui entre en vigueur à compter de cette date ;
- Précise que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3. PRESENTATION DES DELEGATIONS CONFIEES AUX ADJOINTS.

M. le Maire présente les domaines dont il a confié la délégation aux adjoints élus lors du Conseil municipal du 3 juillet dernier :

1er adjoint : Michel CORMIER (finances, économie, culture, tourisme, associations culturelles)
2ème adjointe : Lydie LEGOFF (enfance, jeunesse, scolaire, communication)
3ème adjoint : Jean-Paul MESNARD (environnement, cadre de vie, sports, loisirs)
4ème adjoint : Anne GUILLOTEAU (social, santé, solidarités)
5ème adjoint : Thomas BIENVENU (bâtiments, patrimoine)
6ème adjoint : Annabelle GAUTIER (ressources humaines, labellisation, développement durable)
7ème adjoint : Fabrice BOSSIER (urbanisme, PPRI)

4. INFORMATION SUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

M. le Maire indique que l'article L.21228-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer

par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Aussi, il informe l'Assemblée qu'il a l'intention de désigner, par arrêté, les conseillers municipaux délégués suivants :

- Auprès de M. Michel CORMIER, 1er adjoint :
  - M. Louis-Marie BOSSEAU qui sera chargé de la Culture / Associations culturelles / Tourisme ;
- Auprès de Mme Lydie LE GOFF, 2ème adjoint :
  - M. Yohann CHATAIGNER qui sera chargé notamment du Conseil municipal des Enfants ;
- Auprès de M. Jean-Paul MESNARD, 3ème adjoint :
  - M. Jérôme DENECHEAU qui sera chargé notamment de l'environnement et du cadre de vie ;
- Auprès de Mme Anne GUILLOTEAU, 4ème adjoint :
  - Mme Sylvie VALLÉE qui sera chargée notamment de la dépendance et des relations avec les seniors ;
- Auprès de M. Thomas BIENVENU, 5ème adjoint :
  - M. Mustapha JEROUANE qui sera chargé notamment de l'organisation des chantiers ;
- Auprès de Mme Annabelle GAUTIER, 6ème adjoint :
  - Mme Fabienne SIMON qui sera chargée notamment du recrutement ;

Comme vu précédemment, il précise que si d'aventure la charge de travail était trop importante pour un ou deux de nos adjoints, le Conseil municipal a voté une enveloppe d'indemnités qui lui permettra, en concertation avec les intéressés, de nommer encore deux autres conseillers municipaux délégués. Il ajoute que cette démarche s'inscrit dans la prudence, une volonté d'ouverture mais aussi dans le respect du cadre que nous nous sommes fixés.

5. DEFINITION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES CONSULTATIFS.

Commissions / Comités	Attributions	Elu référent	Membres élus
Finances / Economie	Budget Fiscalité Tarifs Droits de places Marché Commerces Artisanat	Michel CORMIER	S. VALLÉE T. COROLLEUR P. GOHAUD D. PETIT P. PASCAL F. BOSSIER A. GAUTIER
Culture / Tourisme / Associations	Politique culturelle communale Relations avec les acteurs du Tourisme et du secteur culturel Gestion évènements culturels Promotion touristique Camping / Hébergement Baignade Jumelages	Michel CORMIER	L-M BOSSEAU S. VALLÉE L. LE GOFF C. AMIET F. SIMON J. CROISSANT J.P. MESNARD M. LEDEUR
Enfance / Jeunesse / Scolaire /	Ecoles / Restaurants scolaires Garderies périscolaires / Espace Jeunes ALSH / RAM Personnel ATSEM…. Conseil municipal des enfants	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE M. CONEAU D. PETIT J. MARSAC Y. CHATAIGNER T. BIENVENU S. VALLÉE
Environnement / Cadre de vie /	Espaces verts / Jardins familiaux Déchèterie verte Stationnement Squares / Aires de piquenique Décorations festives Entretien des Cimetières Signalétique Mobiliers urbains	J-P MESNARD	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA T. COROLLEUR C. AMIET J.J. BUREAU J. DENECHEAU P. PASCAL F. BOSSIER A. GAUTIER

Sports / Loisirs	Relations avec les associations sportives Planning des salles Animations / Fêtes	J-P MESNARD	T. BIENVENU L. LE GOFF M. CORMIER M. JEROUANE L. THIERY C. AMIET Y. CHATAIGNER
Social / Santé / Solidarités	CCAS / Aide à la personne Banque alimentaire Logements sociaux Seniors / EHPAD Transports solidaires Relations avec le monde de la santé	Anne GUILLOTEAU	S. VALLÉE C. AMIET M. JEROUANE M. LEDEUR L. THIERY J. MARSAC L-M. BOSSEAU
Bâtiments / Patrimoine / Réseaux / Voirie	Gestion des bâtiments communaux Accessibilités PMR Video protection Liaisons douces Sentiers pédestres Réseaux EP / EU Fibre et moyens de télécommunications	Thomas BIENVENU	M. JEROUANE S. LEMAITRE A. GUILLOTEAU T. COROLLEUR J.J. BUREAU D. PETIT J. CROISSANT J.P. MESNARD F. BOSSIER L-M. BOSSEAU Y. CHATAIGNER
Ressources Humaines / Organisation des services	Gestion du personnel	Annabelle GAUTIER	A. GUILLOTEAU T. BIENVENU J.J. BUREAU F. SIMON P. PASCAL F. BOSSIER L-M BOSSEAU
Labellisations Développement durable	Coordination de la démarche d'obtention des labels Promouvoir les actions auprès des habitants Mobilités Comité des lignes Carrière	Annabelle GAUTIER	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA C. AMIET P. GOHAUD F. SIMON J. DENECHEAU P. PASCAL F. BOSSIER J. MARSAC
Urbanisme / PPRI	Réglementation PLU – SPR – PPRI Permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme Lotissements Projets urbains Dénomination voies et numérotation	Fabrice BOSSIER	T. BIENVENU T. COROLLEUR P. GOHAUD J.J. BUREAU M. CONEAU D. PETIT J. CROISSANT M. LEDEUR L-M BOSSEAU
Communication	Bulletin municipal Sites web / Réseaux sociaux Cartes de vœux Plan de la commune Bornes interactives Affiches évènementielles / flyers Livret d'accueil	Lydie LE GOFF	S. LEMAITRE L. PORTIGLIA F. SIMON M. LEDEUR L. THIERY M. CONEAU

6. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des votants (Jérôme DENECHEAU et Philippe GOHAUD ne prenant pas part au vote), décide de proposer la liste des noms suivants :

Commissaires titulaires

- BOISNEAU Jean-Claude
- OGER Michelle
- BRIAND Jean-Yves
- DOUGÉ Thérèse
- PINSON Jean-Luc
- MANIER Aurélien

- COISCAULT Jean-Serge
- BIGOT Didier
- PICHERIT Didier
- HERSANT Pierre
- BAUDOUIN Albert
- GOHAUD Philippe
- BOURGET Jean-Luc
- CURY Céline
- DENECHEAU Jérôme
- CHAPERON Nicolas

Commissaires suppléants
- BROSSAS Michel
- MARY Alain
- VERRIER Elise
- SECHER Daniel
- OGER Gérard
- BOUVIER Michel
- BABIN Georges
- RICHARD Marc
- GACHET Jean-François
- MARCHAND Michel
- MAHOT Fabrice
- BERTHELOT Laetitia
- BOIDRON Georges
- MOLIN Michel
- RAFFRAY Nelly
- DENIS Sylvie

7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il appartient à l'Assemblée de constituer la commission d'appel d'offres, organe collégial appelé à intervenir dans les procédures de marchés publics.

La commission est composée de Monsieur le Maire, Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Ainsi, ont été proclamés membres élus, à l'unanimité, de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :
- Michel CORMIER
- Jean-Paul MESNARD
- Patrick PASCAL

Suppléants :
- Annabelle GAUTIER
- Linda THIERY
- Philippe GOHAUD.

8. REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMPA (INFORMATION).

M. le Maire indique qu'il a souhaité laisser sa place de représentant de la commune au sein de la COMPA à M. Michel CORMIER, qui était candidat suppléant sur la liste Une Ambition Partagée. Ainsi, les élus qui siègeront à la COMPA pour représenter la commune sont Michel CORMIER et Annabelle GAUTIER.

9. CCAS : DEFINITION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à six le nombre de membres élus et, à six, le nombre de membres nommés, conformément à la législation en vigueur et au cadre fixé dans la charte.

10. CCAS - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. le Maire rappelle qu'après avoir fixé le nombre de membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

L'élection a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement, les opérations de vote ont donné les résultats suivants :
Nombre de votants = 27
Bulletin nul = 1
Bulletin blanc = 0
Suffrages exprimés = 26
Quotient électoral (suffrages exprimés / nombre de sièges) = 4,33

La liste unique ayant obtenu 26 suffrages, le nombre de sièges attribués est donc égal à 26 / 4,33 = 6.

En conséquence, ont été proclamés membres élus du CCAS :
- Anne GUILLOTEAU
- Sylvie VALLÉE
- Jocelyne CROISSANT
- Dominique PETIT
- Mustapha JEROUANE
- Louis-Marie BOSSEAU

11. ELECTION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Lydie LE GOFF et Yohann CHATAIGNER pour représenter la commune au sein de la Caisse des Ecoles.

12. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARYSE BASTIÉ.

Sont élus au conseil d'administration du collège, à l'unanimité, Lydie LE GOFF, membre titulaire et Martine CONEAU, membre suppléante.

13. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DES ECOLES PUBLIQUES.

Pour les deux écoles, Madame Lydie LE GOFF, Adjointe, représentera Monsieur le Maire en cas d'absence ou d'empêchement.

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par vote à bulletin secret pour désigner les membres des conseils des écoles publiques.

a) **ÉCOLE PUBLIQUE D'INGRANDES SUR LOIRE (LES P'TITS LIGERIENS)**

Est candidate, Madame Caroline AMIET.
Est élue membre du conseil de l'école publique Les P'tits Ligériens, à l'unanimité, Madame Caroline AMIET.

b) **ÉCOLE PUBLIQUE LE PETIT PRINCE**

Est candidate, Madame Linda THIERY.
Est élue membre du conseil de l'école publique Le Petit Prince, à l'unanimité, Madame Linda THIERY.

14. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ECOLE PRIVÉE DE LA COMMUNE.

Sont élus membres du conseil de l'école privée, à l'unanimité, Messieurs Thomas BIENVENU (titulaire) et Yohann CHATAIGNER (suppléant).

15. ELECTION D'UN REFERENT CLIC MAINE ET LOIRE.

Est élue, à l'unanimité, Madame Anne GUILLOTEAU en qualité de référente du CLIC de Loire en Layon.

16. ELECTION DES DELEGUES AU SIEML.

Sont élus délégués du SIEML, à l'unanimité, Madame Annabelle GAUTIER (déléguée titulaire) et Monsieur Alain TUSSEAU (délégué suppléant).

17. ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP DE LA REGION D'ANCENIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel CORMIER, délégué titulaire et, Monsieur Thierry COROLLEUR, délégué suppléant.

18. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DE JUMELAGE ORSCHOLZ, BEZID, KNIGHTON.

Sont élus délégués au comité de jumelage Orschholz, Bezid, Knighton, à l'unanimité, Louis-Marie BOSSEAU (délégué titulaire) et Anne GUILLOTEAU (déléguée suppléante).

19. ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION ELI (ERDRE ET LOIRE INITIATIVE)

Sont élues déléguées à l'association ELI, Mesdames Fabienne SIMON (déléguée titulaire) et Anne GUILLOTEAU (déléguée suppléante).

20. ELECTION DES DELEGUES A L'EHPAD DES MONCELLIERES.

Sont élues déléguées à l'EHPAD des Moncellières, Mesdames Anne GUILLOTEAU (déléguée titulaire vie sociale), Madame Sylvie VALLÉE (déléguée titulaire conseil d'administration) et Madame Maryse LEDEUR (déléguée suppléante).

21. ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA MISSION LOCALE D'ANCENIS.

Est élue, à l'unanimité, Madame Sylvie VALLÉE pour siéger à la mission locale d'Ancenis.

22. DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE ET SECURITE CIVILE.

Est élu à l'unanimité, Monsieur Michel CORMIER en qualité de correspondant défense de la commune et de correspondant sécurité civile de la commune.

23. DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE SECURITE ROUTIERE.

Est élu à l'unanimité, Monsieur Thierry COROLLEUR en qualité d'élu référent pour la mise en œuvre de la politique locale de la sécurité routière.

24. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ALTER PUBLIC.

M. le Maire précise que la commune d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire a droit à une représentation au sein du Conseil d'Administration par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L 1524-5 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales.

Propositions :

- D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AUX ASSEMBLEES GENERALES ET UN REPRESENTANT SUPPLEANT EN CAS D'EMPECHEMENT
  - Titulaire : Alain TUSSEAU
  - Suppléant : Mustapha JEROUANE
- D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AUX ASSEMBLEES SPECIALES ;
  - Alain TUSSEAU
- D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AUX COMMISSIONS DES MARCHES ET UN REPRESENTANT SUPPLEANT EN CAS D'EMPECHEMENT ;
  - Titulaire : Thomas BIENVENU
  - Suppléant : Michel CORMIER

Le Conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

25. AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE RECOURS A L'OPPOSITION A TIERS DETENTEURS.

M. le Maire propose aux membres de l'Assemblée de donner au Trésorier municipal l'autorisation d'engager des poursuites et notamment d'émettre les oppositions à tiers détenteur qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôle émis par l'ordonnateur.
Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité adopte cette proposition.

26. CHOIX DE RESTORIA POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (M. Fabrice BOSSIER ne prenant pas part au vote), décide :

- De valider le choix de Restoria en tant que seul fournisseur des repas pour les restaurants scolaires de la commune ainsi que pour les accueils de loisirs pour la période scolaire 2020-2021 ;
- Que la situation sera à nouveau examinée avant le terme de l'année scolaire susvisée ;

- D'accepter le tarif proposé de 2,195 € ;
- D'accepter le tarif spécial du panier repas froid pour la période de crise sanitaire à 2,471 €.

27. TARIFS ENFANCE JEUNESSE : TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES 2020-2021.

TARIFS Restauration scolaire côté INGRANDES					
2019/2020	**Enfants commune**		**Enfants hors commune**		**Adultes**
Repas	*Abonnés*	*Occasionnels*	*Abonnés*	*Occasionnels*	
	3,85	**4,30**	**4,10**	**4,55**	**5,20**
Repas non fourni					
	Abonnés	*Occasionnels*	*Abonnés*	*Occasionnels*	*Adultes*
	2,25	**2,50**	**2,40**	**2,65**	**3,00**

Proposition 2020-2021 (côté Fresne) :

- Harmonisation sur 4 ans pour harmoniser l'écart (qui est de 20 centimes) à raison de 5 centimes par an, soit une grille tarifaire suivante pour 2020/2021 :

TARIFS Restauration scolaire côté Fresne					
2020/2021	**Enfants commune**		**Enfants hors commune**		**Adultes**
Repas	*Abonnés*	*Occasionnels*	*Abonnés*	*Occasionnels*	
	3,70	**4,15**	**3,95**	**4,40**	**5,20**
Repas non fourni					
	Abonnés	*Occasionnels*	*Abonnés*	*Occasionnels*	Adultes
	2,25	**2,50**	**2,40**	**2,65**	**3,00**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ces nouveaux tarifs.

28. TARIFS ENFANCE JEUNESSE : TARIFS GARDERIES PERISCOLAIRES

Mme LE GOFF présente ce dossier en précisant que l'année dernière, nous avions proposé une augmentation de 1 centime pour les quotients inférieurs ou égaux à 600 et de 2 centimes pour ceux supérieurs à 600. Elle propose de reconduire cette augmentation.

Garderie périscolaire Centre St Exupéry, proposition du tarif suivant, avec un goûter ou petit déjeuner.

Quotient familial	*1ère demi-heure* *Avec goûter ou petit déjeuner fourni par la garderie*	*¼ heure supplémentaire*
=< 600	***0,91***	***0,47***
Plus de 600	***1,35***	***0,69***
Forfait d'une demi-heure par demi-journée, et ensuite par tranches d'1/4 h		

Garderie périscolaire au Fresne, proposition du tarif suivant, avec choix :
-Avec goûter ou petit déjeuner fourni par la famille
-Avec goûter ou petit déjeuner fourni par la garderie périscolaire

Quotient familial	*1ère demi-heure Goûter ou petit déjeuner fourni par la famille*	*1ère demi-heure Avec goûter ou petit déjeuner fourni par la garderie*	*¼ heure supplémentaire*
=< 600	***0,71***	***0,91***	***0,47***
Plus de 600	***1,15***	***1,35***	***0,69***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les tarifs ainsi proposés.

29. TARIFS ENFANCE JEUNESSE – EXTRASCOLAIRE (ALSH).

Mme LE GOFF informe le Conseil municipal que l'inflation estimée par l'INSEE sur les 12 derniers mois pour l'indice de l'alimentation est de 3,5 %. Elle propose, compte tenu du contexte très particulier lié à la crise sanitaire du COVID-19, de limiter l'augmentation à 2%.
Elle propose les tarifs suivants :

TEMPS Extra- Scolaire : mercredi et vacances commune ALSH

Quotient familial	***Rentrée de Septembre 2019 à rentrée de Septembre 2020*** *Forfait 4 heures*	***Proposition :*** ***Rentrée de Septembre 2020 à rentrée de Septembre 2021*** *Forfait 4 heures*
=< 600	***4,30***	***4,40***
De 601 à 900	***6,50***	***6,65***
De 901 à 1200	***7,00***	***7,15***
De 1201 à 1500	***7,50***	***7,65***
>1501	***8,00***	***8,15***

TEMPS Extra- Scolaire : mercredi et vacances hors commune ALSH

Quotient familial	***Rentrée de Septembre 2019 à rentrée de Septembre 2020*** *Forfait 4 heures*	***Proposition :*** ***Rentrée de Septembre 2019 à rentrée de Septembre 2020*** *Forfait 4 heures*
=< 600	***6,00***	***6,10***
De 601 à 900	***8,20***	***8,35***
De 901 à 1200	***9,00***	***9,20***
De 1201 à 1500	***9,50***	***9,70***
>1501	***10,00***	***10,20***

En 2019, après discussion avec les responsables du Centre Saint Exupéry, une proposition avait émergé : un enfant pouvait s'inscrire à une sortie sans nuitée pendant les vacances, s'il participait au moins à deux demi-journées ou une journée en centre pendant ces mêmes vacances. Mme LE GOFF propose de reconduire cette formule.
La pénalité de 7 €, lorsque les horaires d'ouverture de la structure ne sont pas respectés, avait été reconduite en 2019 (sans augmentation). Elle propose de la laisser également à 7 €.
En ce qui concerne la facturation des repas le mercredi midi et pendant les vacances : il est proposé d'appliquer les tarifs votés précédemment sans tenir compte de la variable « occasionnel », mais en tenant compte du lieu de prise de repas (il est précisé que l'ensemble des enfants participant aux activités ALSH du mercredi et des vacances déjeunent au restaurant scolaire, allée des jardins de la ville).

Propositions :

RECAPITULATIF, selon emploi du temps
ALSH Centre St Exupéry (mercredi et vacances) commune Sept 2020 à Sept 2021

Quotient Familial	7H00/8H30 Péri-Centre	8H30/12H30 Demi-journée matin	12H30/13H30 Repas	13H30/17H30 Demi-journée après-midi	17H30/19H00 Péri-Centre
	Au ¼ d'heure	Forfait		Forfait	Au ¼ d'heure
=< 600	0,47	4,40	3,85	4,40	0,47
De 601 à 900	0,69	6,65	3,85	6,65	0,69
De 901 à 1200	0,69	7,15	3,85	7,15	0,69
De 1201 à 1500	0,69	7,65	3,85	7,65	0,69
>1501	0,69	8,15	3,85	8,15	0,69

RECAPITULATIF, selon emploi du temps
ALSH Centre St Exupéry (mercredi et vacances) hors commune Sept 2020 à Sept 2021

Quotient Familial	7H00/8H30 Péri-Centre	8H30/12H30 Demi-journée matin	12H30/13H30 Repas	13H30/17H30 Demi-journée après-midi	17H30/19H00 Péri-Centre
	Au ¼ d'heure	Forfait		Forfait	Au ¼ d'heure
=< 600	0,47	6,10	3,85	6,10	0,47
De 601 à 900	0,69	8,35	3,85	8,35	0,69
De 901 à 1200	0,69	9,20	3,85	9,20	0,69
De 1201 à 1500	0,69	9,70	3,85	9,70	0,69
>1501	0,69	10,20	3,85	10,20	0,69

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

30. TARIFS ENFANCE JEUNESSE : TARIFS ESPACE JEUNES.

Mme LE GOFF présente les tarifs suivants :

COMMUNE :
Pas d'augmentation, prise en compte d'une moyenne de quotient

Prix moyen de l'activité			2,5	7,5	12,5	17,5	25	35	40
Prix de l'activité par enfant		**<2**	**De 2 à 5**	**De 5 à 10**	**De 10 à 15**	**De 15 à 20**	**De 20 à 30**	**De 30 à 40**	**>40**
Quotient Familial	**Frais de gestion**		**TARIF A**	**TARIF B**	**TARIF C**	**TARIF D**	**TARIF E**	**TARIF F**	**TARIF G**
≤900	6	Gratuit	1,5	4,50	7,5	10,50	15	21	24
			_60%	_60%	_60%	_60%	_60%	_60%	_60%
>900			1,75	5,25	8,75	12,25	17,50	24,50	28
			_70%	_70%	_70%	_70%	_70%	_70%	_70%

HORS COMMUNE

Quotient Familial	Frais de gestion		TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F	TARIF G
≤900 + 20 cts	6	Gratuit	1,70	4,70	7,70	10,70	15,20	21,20	24,20
>900 + 25 cts			2,00	5,50	9,00	12,50	17,75	24,75	28,25

Exemples d'activités :
Gratuit : sur place, jeu ou activité
TARIF A : Master Chef
TARIF B : Activité avec matériel (couture, bois, pâte Fimo ...)
TARIF C : Activité avec intervenant extérieur comme « réalité virtuelle », bowling
TARIF D : Sortie patinoire à Angers, espace Game, trampoline
TARIF E : Journée entière comme Nantes avec visite, repas et cinéma
TARIF F : ½ journée moto-cross à Héric
TARIF G : Journée genre Euro-Disney

Remarques : De nombreuses activités se situent dans les cases : gratuit (les3/4 des activités), TARIF A, TARIF B, TARIF C.
Les jeunes peuvent financer les activités en partie, avec les activités d'autofinancement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus proposés.

31. CONVENTION 2S2C - AVENANT RETROACTIF.

Mme LE GOFF indique que, lors de la séance du 17 juin dernier, le Conseil municipal avait validé les termes d'une convention, proposée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire, agissant par délégation du recteur d'académie. Elle précise qu'il était rapidement apparu nécessaire d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne pouvaient pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19.
La convention avait pour objet de définir les obligations de chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs.
La participation des enfants à cet accueil avait été laissée à l'appréciation des familles.
Les activités proposées concernaient notamment la pratique sportive et les activités artistiques et culturelles.
Il était convenu qu'en fonction des éléments produits, la commune percevrait une participation financière à hauteur de 110 € par jour et par groupe de 15 élèves.
L'avenant présenté ici propose la rétroactivité de l'application de la convention si la signature de celle-ci est postérieure au démarrage du dispositif 2S2C dans la commune, ce qui était bien notre cas. La rétroactivité ne peut être antérieure au 02 juin 2020, date de mise en œuvre du dispositif dans le département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer le dit avenant ainsi que tout document pouvant permettre la concrétisation de ce dossier.

32. ESPACE JEUNES : VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LES ATELIERS CITOYEN (CHANTIER DE JEUNES).

Mme LE GOFF présente un rapide bilan de l'action « Ateliers citoyens » dans le cadre des conventions « Chantiers de Jeunes » pour lesquelles le Conseil municipal s'était prononcé favorablement lors de sa séance de juin 2020.
Ainsi, en synthèse :

- 6 jeunes, inscrits à l'espace jeunes, y ont participé (les travaux effectués lors de ces journées ont été encadrés par Amaury Terrien).
- Le responsable des services techniques de la ville, Laurent Dilleu, a supervisé l'action afin d'expliquer aux jeunes les travaux à effectuer et est régulièrement venu constater le travail réalisé ; il précise que ces travaux étaient de qualité.
- Ces travaux ont principalement consisté en du marquage de lignes au centre Saint Ex (peinture).

Mme LE GOFF précise en outre que le Conseil municipal avait accepté d'apporter son soutien à hauteur de 5 euros par jeune et par heure travaillée.
La totalité des heures effectuées, tous participants confondus, s'élève à 60 heures. Ce qui porte donc le montant du soutien à 300,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Conformément aux dispositions de la délibération de juin 2020, d'autoriser le versement à l'Espace Jeunes d'une subvention de 300 €.

33. ATELIERS TECHNIQUES – AVENANT AU MARCHÉ CHAUVIRÉ.

M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour. En effet, le Conseil municipal s'était prononcé en juin sur l'opportunité de pouvoir autoriser le Maire à signer cet avenant permettant la fourniture et la pose d'une nouvelle canalisation en polyéthylène. M. le Maire ajoute que la structure de la charpente est en cours de pose et que les nouveaux ateliers techniques seront probablement opérationnels en septembre – octobre.

34. LA POSTE : POINT TRAVAUX A VENIR ET CONTINUITÉ DE SERVICE.

M. le Maire présente, à l'appui d'une projection, les plans de la rénovation de la Poste d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, qui accueillera également la Maison France Service (MSAP). Il ajoute qu'il a rencontré les interlocuteurs de La Poste et qu'il leur a été proposé deux solutions d'accueil temporaire durant les travaux afin d'assurer une continuité des services :
- le niveau zéro de la MCL ;
- la salle dite « salle de repos » de la MCL.
Leur choix s'est porté sur cette dernière option car elle a l'avantage de la simplicité d'accès (entrée par le sas d'accueil de la MCL), très proche de La Poste actuelle, elle aussi plus lumineuse et permet également d'accueillir la Maison France Service.
Enfin, M. le Maire précise que les travaux sont prévus du 12 octobre au 27 novembre prochain.

35. CALENDRIER ET LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (2ème semestre).

M. le Maire propose de faire de la MCL le lieu principal de réunion du Conseil municipal, la salle Pierre Etourneau venant en appoint en cas d'occupation de la MCL par une autre activité antérieurement programmée.
Il propose également que l'horaire habituel (19h45) soit maintenu. Après avoir largement consulté, il indique que le choix du jour se porterait sur le lundi, sauf exception.
Il propose, de plus, une série de dates pour les prochaines réunions :

- 21 Septembre 2020
- 19 Octobre 2020
- 16 Novembre 2020
- 14 Décembre 2020
- 18 Janvier 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions.

36. DECISIONS DU MAIRE :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

37. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire indique que, comme chaque année, la mairie et la mairie annexe seront fermées les samedis matin du mois d'août.

- Il informe les membres du Conseil municipal du départ du secrétaire général au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges (SIRSG). Ce départ aura lieu début octobre et/ou en fonction des accords et des besoins des deux collectivités territoriales. M. le Maire précise que M. MANIEZ sera mis à disposition environ un jour par semaine à Saint Georges et reviendra, pour l'équivalent, à Ingrandes –Le Fresne sur Loire afin d'assurer un tuilage avec son remplaçant.
- M. Louis-Marie BOSSEAU informe le Conseil municipal qu'un collectif d'artistes propose, cet été, sur Ingrandes – Le Fresne sur Loire, une animation intitulée « Décalons la tonnelle » qui s'étalera sur plusieurs dates du mois d'août :
    - 8 août : promenade artistique avec ciné-concert (lieu envisagé : place de l'Eglise) ;
    - 15 août : spectacle / concert avec théatre et chansons (Poetika…) (lieu envisagé : lotissement des jonquilles) ;
    - 22 août : divers concerts (chansons (Corentin) et musique et danse (Toups et Linda)) à la Jaunerie ;
    - 29 août : chansons Blues / Folk / Rock au camping du port ;

  Ils auront besoin d'un minimum de soutien logistique (alimentation électrique, un peu de matériel…) et d'un soutien financier en fonction des retours des partenaires institutionnels et associatifs, même si l'association n'a formulé aucune demande auprès de la commune. Ils travailleront en partenariat avec les restaurateurs et commerçants locaux.

  Mme Lydie LE GOFF propose que la commune en fasse la promotion par le biais du site internet de la ville et de son Facebook.
- M. Jean-Paul MESNARD indique qu'il a été interpellé par un certain nombre de personnes sur l'état des pelouses et souhaite qu'il soit remédié à la situation le plus vite possible car cela conditionne aussi les résultats du FCIF. M. le Maire ajoute qu'il y a une réflexion à mener sur l'ensemble des équipements sportifs de la commune. M. Jean-Paul MESNARD aimerait que soit rapidement discuté le planning de la salle omnisports.
- A la suite d'une idée lancée par M. Jean-Paul MESNARD, un débat s'engage sur la possibilité pour les élus de se retrouver soit le 5 soit le 13 septembre pour parcourir ensemble les rues de la commune et voir quels projets seraient envisageables et quelles actions seraient à mener en priorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,

MAIRIE d'INGRANDES-LE FRESNE S/LOIRE (Maine-et-Loire)

Alain TUSSEAU